



RÔLE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

	N°	Tâches	En lien avec	Détails - Remarques
AVANT	1	Intégrer la démarche dans l'opération		Marquer la volonté de la maîtrise d'ouvrage S'assurer que les équipes opérationnelles connaissent la charte Chantier vert et disposent du minimum de connaissances environnementales nécessaires
	2	Intégrer les coûts dans l'enveloppe financière		Les premiers retours d'expérience tablent sur un coût de mise en oeuvre de 1 à 2% du coût global du projet
	3	Définir le niveau de contraintes liées à la démarche chantier vert	MOe	<p>PROGRAMMATION Intégrer dans le programme les points suivants relatifs à la charte Chantier vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des eaux sur le site Gestion des déchets Gestion des contraintes environnementales du site Organisation générale du chantier <p>Faire réaliser l'état initial du site S'assurer que le groupement MOE possède une compétence environnementale au sein de son équipe ou fait appel à un pilote environnement</p>
	4	Prendre en compte les éléments de réponse relatifs à la charte Chantier vert dans l'analyse des offres	MOe	<p>CONCEPTION Définir des documents en annexe du DCE (optionnel) : PAE, charte chantier, formulaire, SOGED/PGD... Valider les orientations prises par la maîtrise d'oeuvre</p>
	5	Lettre et formulaire d'engagement d'un chantier vert		Remplir la lettre type ainsi que le formulaire d'engagement en ligne sur le site chantiervert.nc et les retourner à la CCI
PENDANT	6	Réunion de préparation de chantier	MOe / Ent	<p>Mettre en avant les enjeux de la gestion environnementale sur le chantier Présenter les documents relatifs à la charte Chantier vert : PAE, SOGED/PGD, formulaire... Préciser le rôle des différents acteurs Préciser et détailler l'organisation financière retenue sur les aspects environnement / déchets Présenter les moyens de sensibilisation/communication prévus (pictogrammes, affiches, livrets...) et la fréquence des</p>
	7	Informet et coordonner les intervenants	Moe / Ent	
	8	Contrôle et suivi	MOe	Intégrer le suivi de la démarche aux réunions de chantier périodiques (récupérer les BSD pour les déchets inertes, déchets dangereux et déchets soumis à la REP ; récupérer les factures et bons de pesée des installations de traitement) Appliquer les pénalités de non respect